

Gros œuvre vaudois

Jours fériés 2026 selon calendrier 2026 de la CPP de la branche maçonnerie et génie civil du canton de Vaud

En application de l'Art. 27 – Jours fériés et chômés de la Convention complémentaire vaudoise de la maçonnerie et du génie civil 2023, **les 8 jours fériés indemnisés en 2026** sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Jeudi 1 ^{er} janvier 2026 | Nouvel An |
| • Vendredi 2 janvier 2026 | Nouvel An |
| • Vendredi 3 avril 2026 | Vendredi Saint |
| • Lundi 6 avril 2026 | Lundi de Pâques |
| • Jeudi 14 mai 2026 | Jeudi de l'Ascension |
| • Lundi 25 mai 2026 | Lundi de Pentecôte |
| • Lundi 21 septembre 2026 | Lundi du Jeûne fédéral |
| • Vendredi 25 décembre 2026 | Noël |

Aucune dérogation à l'horaire de travail n'est accordée lors de jours fériés.

Remarques :

Les jours fériés tombant un samedi ou un dimanche en 2026 ne sont pas indemnisés (Art. 27, al. 2 de la Convention complémentaire vaudoise de la maçonnerie et du génie civil 2023).

Le vendredi 1^{er} mai 2026 ainsi que le vendredi 15 mai 2026 (jour suivant l'Ascension) sont des **jours chômés=non travaillés** (les chantiers et les ateliers sont fermés, Art. 27, al. 4 de la Convention complémentaire vaudoise de la maçonnerie et du génie civil 2023).

Pour rappel, ce sont **les jours fériés du canton auquel le travailleur est rattaché (lieu d'engagement)** qui s'appliquent.

Exemple :

Une entreprise vaudoise, active sur un chantier dans le canton de Genève, devra respecter le Jeûne genevois et ne pourra pas travailler sur le territoire genevois ce jour-là, sauf dérogation obtenue de la part de la CPP genevoise.

À l'inverse, une entreprise genevoise, active sur un chantier dans le canton de Vaud, devra respecter le lundi du Jeûne fédéral et ne pourra pas travailler sur le territoire vaudois ce jour-là, sauf dérogation obtenue de la part de la CPP vaudoise.

Secrétariat patronal, janvier 2026